Organisation et renseignements :
Direction Culture-Événementiel
02 97 01 62 30
Dépôt des candidatures : www.festivaljazzenville.fr/tremplin

VANNES



Esplanade Simone-Veil 27 & 28 juillet 2023 Gratuit •







Édito

Musiciens - interprètes
de jazz, vous souhaitez vous faire
connaître des professionnels
et du public ?
Le Tremplin national organisé
durant le festival Jazz en ville,
est fait pour vous !
Je vous invite à vous inscrire
dès à présent sur :

festivaljazzenville.fr/tremplin-national

Bonne chance!



David Robo Maire de Vannes

Inscriptions

Les groupes doivent fournir les éléments suivants

Le formulaire d'inscription

Trois titres de bonne qualité (fichiers accessibles depuis un lien : type Sound Cloud)

Une fiche technique et un plan d'implantation scénique

Un document décrivant le projet artistique du groupe et les musiciens

Tous ces documents, exclusivement numériques, sont à déposer sur l'espace prévu à cet effet, sur festivaljazzenville.fr/tremplin-national

Lauréat

Le jury attribuera à une des six formations finalistes le prix

« Jean-Philippe-Breton / Tremplin national - Jazz en ville 2023 »:

- une bourse de 3 000 € offerte par la Ville de Vannes

- une résidence de création artistique à l'automne 2023, prise en charge par l'Institut de recherche pour les musiques transatlantiques, partenaire du tremplin

- une série de concerts en décembre 2023 sur le territoire de Vannes

et de son agglomération.

Règlement

Article 1 - Dans le cadre du festival Jazz en ville, le service événementiel de la Ville de Vannes organise les 27 et 28 juillet, le Tremplin national Jazz en ville. Ce tremplin a pour ambition de soutenir la création d'artistes de la scène émergente jazz nationale.

Article 2 - Après écoute, le comité de sélection proposera trois groupes par jour pour concourir. Les finales se dérouleront les jeudi 27 et vendredi 28 juillet, sur l'esplanade Simone-Veil de 14h à 18h. La date limite de candidature est fixée au 15 mars 2023. Les groupes retenus pour le concours seront affichés sur le site www.festivaljazzenville.fr le 3 avril 2023. Si un groupe venait à se désister, le groupe arrivant immédiatement après dans le classement du comité serait sélectionné.

Article 3 - L'inscription est gratuite. Les lauréats du Tremplin national de 2019 (dernier tremplin organisé) ne peuvent pas participer à l'édition 2023. L'esthétique musicale ne constitue pas un critère en tant que tel pour la sélection des groupes. Toutes les « formes de jazz », instrumentales et vocales, sont donc concernées (des origines aux créations contemporaines). Seules les formations proposant des créations originales peuvent concourir.

En aucun cas, les dates ne pourront être modifiées. La participation au Tremplin national - Jazz en ville en phase finale, et donc par voie de conséquence aux concerts en clubs (cf. 10), implique la disponibilité de la formation sur la période du festival, plus particulièrement les 27, 28 et 29 juillet 2023.

Article 4 - Le temps de prestation musicale de chaque groupe est fixé à 45 min. Les balances d'une durée de 45 min pour chaque groupe se dérouleront en matinée pour deux formations et en début d'après-midi pour le troisième groupe, juste avant son passage.

Article 5 - Le jury attribuera à une des six formations finalistes le prix « Jean-Philippe Breton / Tremplin national - Jazz en ville 2023 ». La formation lauréate se verra attribuer :

- une bourse de 3 000 € offerte par la Ville de Vannes
 une résidence de création artistique à l'automne 2023, prise en charge par l'Institut de recherche pour les musiques transatlantiques, partenaire du tremplin
- une série de concerts en décembre 2023 sur le territoire de Vannes et de son agglomération.

Article 6 - Les groupes devront déposer sur www.festivaljazzenville.fr, pour le 15 mars 2023 au plus tard : le formulaire d'inscription / les liens

(type soundcloud.com) permettant d'écouter les trois titres de bonne qualité - bien indiquer le nom du groupe dans la dénomination des morceaux / une fiche technique et un plan d'implantation scénique / un document décrivant le projet artistique du groupe et les musiciens.

Article 7 - Le jury sera composé de professionnels du jazz (musiciens, programmateurs, journalistes...) et d'amateurs.

Article 8 - Les musiciens doivent apporter leurs propres instruments sous leur responsabilité. L'organisateur mettra à disposition un piano, une batterie, des amplis guitare et basse. En aucun cas, le festival ne fournira de backline complémentaire.

Article 9 - Afin de multiplier les rencontres avec les publics, chaque groupe sélectionné aux finales du Tremplin national - Jazz en ville sera également programmé pour un ou plusieurs concert(s) dans le cadre des Clubs - Jazz en ville. Ces concerts supplémentaires pourront avoir lieu le jour précédent le concours, le jour-même ou celui d'après. Ces prestations (2 x 45 min) seront rémunérées sur la base forfaitaire de 120 € nets par musicien.

Article 10 - La restauration du soir sera offerte aux musiciens ainsi que celle du midi, si la date du concert en clubs est différente du passage dans le cadre du Tremplin national Jazz en ville. Un hébergement sera proposé aux groupes sélectionnés.

Article 11 - Les frais de déplacement, train ou voiture seront remboursés exclusivement sur la base du barème de défraiement kilométrique en vigueur et par véhicule (trois musiciens minimum par véhicule). Les accompagnateurs ne pourront bénéficier de ce défraiement kilométrique.

Article 12 - La participation au Tremplin national - Jazz en Ville, est liée à l'acceptation du présent règlement. Les fichiers audio transmis seront exclusivement utilisés pour la présélection des groupes. Dans le cas où une captation audiovisuelle serait réalisée le jour du concours, les groupes cèdent leurs droits de diffusion à la Ville de Vannes. Ces images ne seront utilisées que dans un cadre strictement promotionnel du festival Jazz en ville et du Tremplin national - Jazz en ville et en aucun cas à but commercial. D'autre part, l'organisateur se reserve le droit de reporter la date d'inscription et d'annuler le Tremplin national - Jazz en Ville en cas d'intempéries.